

Sociétés, territoires et rôles des politiques publiques

Soutien d'une filière dominante ou développement territorial ? Le cas du sucre à La Réunion

Cécile Martignac

Centre de coopération internationale
en recherche agronomique
pour le développement (Cirad)
Cirad-Tera,
Pôle Agriculture durable environnement et
forêt – Réunion,
Station de la Bretagne,
BP 20,
97408 Saint-Denis Messagerie cedex 9
Réunion
<cecile.martignac@cirad.fr>

Résumé

La politique agricole réunionnaise accorde une grande importance à la filière canne. Cette domination de la canne à sucre sur les autres filières est une conséquence du passé colonial, lorsque la Réunion était une « île à sucre ». Aujourd'hui, le contexte a changé. La Réunion et les activités économiques qui s'y développent sont insérées dans des systèmes imbriqués qui surimposent d'autres niveaux d'organisation aux potentialités et contraintes locales. Alors que les politiques agricoles productivistes sont remises en cause et que l'on cherche à valoriser les fonctions non productives et non marchandes de l'agriculture, la politique agricole cannière reste empreinte du passé colonial et évolue difficilement. L'observation des pratiques institutionnelles relatives au maintien de la filière et à la protection du foncier agricole témoigne de la difficulté de concilier approche productiviste et développement territorial.

Mots clés : Économie et développement rural ; Territoire, Foncier, Politique agricole et alimentaire

Abstract

Sugarcane industry preservation or local development? A case study in La Réunion

The agricultural policy of La Reunion island is largely concerned with the sugarcane industry. The overrepresentation of this production among the others is an inheritance of the times when the island was a "sugar island". Nowadays, things have changed. La Reunion and the economical activities it develops are inserted in multistage and embedded systems superimposed with local potentialities and constraints that cannot be ignored. Whereas European productivist agricultural policies are questioned and seek to develop the non-productive and non-commercial functions of agriculture, the sugarcane agricultural policy remains deeply influenced by the colonial past and evolves with difficulties. A close look at institutional practices relating to the maintenance of this industry and the protection of agricultural land shows how difficult it is to reconcile the productivist approach and territorial development.

Keywords: Economy and Rural Development; Territory, Agricultural Land, Agricultural and Food Production Policy

Le développement économique actuel de la Réunion est un produit de l'histoire. Le passé d'île sucrière et l'économie agricole de monoculture liée à la grande propriété et basée sur de la main-d'œuvre servile ont profondément marqué la société et l'espace réunionnais. Le modèle de développement « sucrier » issu de la société de plantation a

structuré le territoire réunionnais alors qu'il occupait une position stratégique au sein du dispositif colonial.

Aujourd'hui, la Réunion et la filière canne sont intégrées à des systèmes internationaux dont elles subissent directement les effets car s'ajoutent au contexte local des contraintes « externes », nationales, européennes et mondiales, qui ne peuvent être

ignorées. La prise en compte de ces différents niveaux d'organisation, géographiques et sectoriels et l'observation des pratiques liées à la pérennisation de l'économie sucrière nous incitent à interroger le modèle actuel de développement agricole. Après avoir retracé le processus d'implantation de la filière canne à la Réunion et ses conséquences sur l'organisation de l'espace réunionnais, nous porterons un regard critique sur les pratiques de mise en œuvre de la politique cannière, particulièrement sous l'angle spatial. Enfin, nous essaierons de définir, au regard des nouveaux outils et connaissances disponibles, relatifs notamment aux orientations multifonctionnelles de l'agriculture, ce que pourrait être une démarche de territorialisation de la filière canne.

Économie coloniale et organisation spatiale de la filière canne

Organisation de l'espace réunionnais

La *figure 1* retrace les différentes étapes de l'occupation de l'espace. Jusqu'en 1720 environ, la société « d'habitation » correspond à une mise en valeur rudimentaire et très ponctuelle de l'espace littoral (étape 1). L'habitation caractérise une forme de production marquée par les cultures vivrières et l'esclavage comme forme essentielle de main-d'œuvre

L'économie et la société de plantation, d'abord caféières, qui lui succèdent exigent un projet de colonisation systématique des plaines littorales et basses pentes du sud, puis de l'est (étape 2) de ce vaste cône volcanique qui forme l'île et structure ses principaux contrastes [1].

À partir de 1815, un nouveau cycle économique débute avec le développement de la culture de la canne à sucre qui sacrifie les productions vivrières. En 1863, à l'apogée de l'époque sucrière, les plaines littorales sont toutes cultivées et la canne s'étend jusqu'aux mi-pentes (étape 3). La concentration foncière et les modes de transmission du patrimoine fondés sur le droit d'aînesse préservent l'intégrité des grands domaines mais rejettent

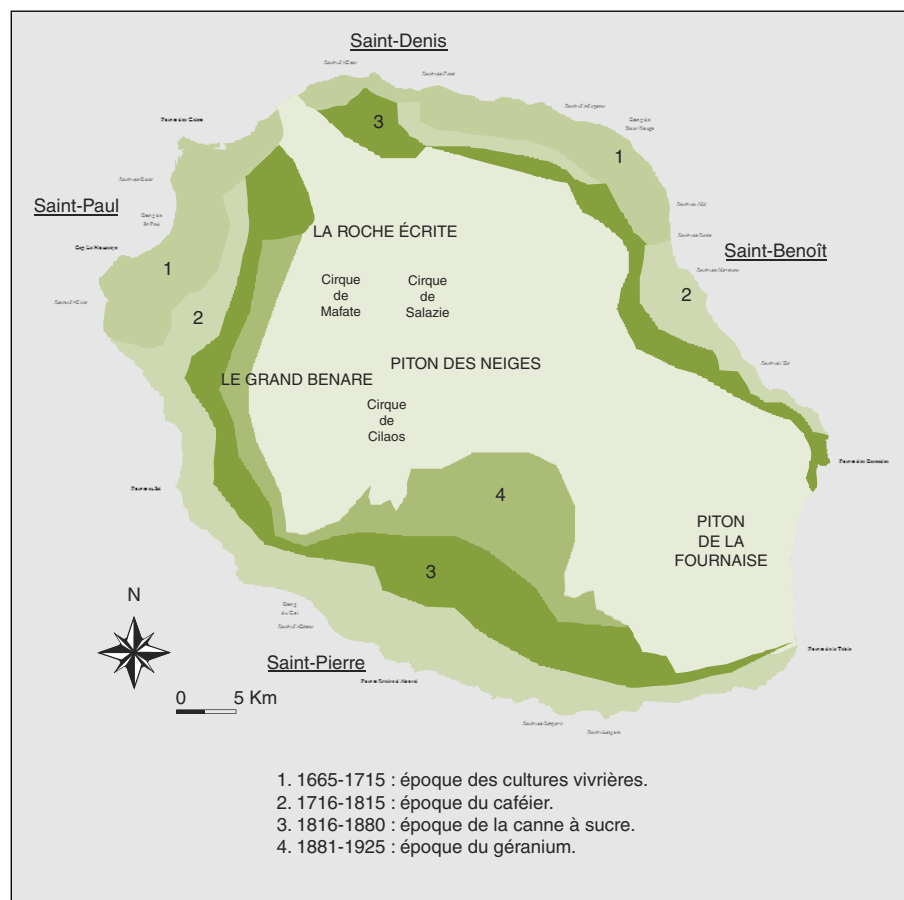


Figure 1. Étapes de l'occupation de l'espace.

Figure 1. History of land use

sur les Hauts les « Petits Blancs¹ », écartés des partages successoraux. Ils y développeront à la fin du siècle la culture des plantes à parfum, géranium notamment, qui s'étendra jusqu'aux hautes plaines (étape 4).

La période 1815-1860 est stable : la demande en sucre est soutenue et les prix sont élevés. Mais à partir de 1860, date à laquelle l'île compte 121 usines [2], l'économie sucrière réunionnaise va connaître une succession de crises. Les restructurations successives guidées par la recherche permanente de productivité induisent un phénomène de concentration du système productif (usines, foncier).

À la veille de la réforme foncière (1958-1960), les terres étaient fortement concentrées en propriétés de plus de 100 hectares [3]. La création de la société

¹ Nom donné aux réunionnais de race blanche qui n'ont pas pu accéder à la propriété et qui vivent de manière souvent précaire dans les Hauts.

d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) en 1965 marque le début d'un processus d'aménagements et de rétrocessions qui favorise le développement d'une petite agriculture familiale par l'accès à la propriété foncière d'une partie des colons (métayers qui exploitent une partie des terres d'une propriété en échange d'une partie de la récolte) Le « modèle » promu par la Safer est l'exploitation en faire-valoir direct de 5 hectares, cultivée essentiellement en canne à sucre, ce qui crée un tissu d'exploitations « viables » ; il permet une augmentation de productivité essentiellement favorable à la canne et provoque un phénomène massif de promotion sociale par changement de statut. En revanche, il accélère la diminution du nombre des exploitations, facilite l'exclusion des colons non-attributaires et pose des problèmes de reconversion pour une fraction des actifs agricoles [4].

Depuis, la fragilisation des petites exploitations maintient la tendance à la concen-

tration des structures. Le nombre d'emplois liés à l'agriculture baisse de manière continue ; les risques de déstructuration sociale s'étendent aux zones rurales en marge du développement [5]. Ces changements soulignent l'urgence de la définition d'une politique de développement capable de concilier enjeux économiques et enjeux socio-culturels, axe majeur du schéma d'aménagement régional (SAR) actuel.

Un partage de l'espace imposé par la canne

La canne à sucre, culture tropicale sensible aux baisses de température moyenne comme au manque de lumière, s'est bien implantée sur le pourtour de l'île, favorisée par les aptitudes des terres et les possibilités de mécanisation. Jusqu'au début des années 1980, la disponibilité des terres cultivables a favorisé le développement d'une agriculture extensive, peu productive, « empreinte » du passé colonial.

Depuis la fin du XIX^e siècle, les cultures de plantes à parfum (géranium, vétiver...) se sont développées sur les mi-pentes de l'ouest et du sud, incitées par les plans de développement successifs. S'y est formé un tissu rural pluriactif, fait de petites exploitations familiales « canne-géranium » qui subsistent malgré la disparition progressive du géranium. Sur les Hautes Pentes et les Hautes Plaines, l'élevage se déploie, poussé par une forte demande intérieure et des incitations des pouvoirs publics. En une vingtaine d'années, les mesures de développement portées par l'Union des associations foncières pastorales ont permis d'organiser une filière élevage structurée et relativement dynamique.

Dynamiques économiques actuelles et impact spatial

Si l'on considère les cycles économiques longs de la Réunion depuis trois siècles (café/polyculture/sucre), la situation de la fin des années 1980 peut être qualifiée de situation d'équilibre. La structure de production est alors caractérisée par une forte diversité du tissu productif agricole, à laquelle correspond une différenciation spatiale marquée témoignant des phases de mise en valeur.

Mais la régulation administrée de la filière canne du début des années 1970 atteint ses limites. Le renouvellement des petites exploitations est rendu impossible par le

renchérissement du coût de la main-d'œuvre, plus rapide que les gains de productivité : « la filière canne est dans une crise structurelle » [3].

La dégradation des conditions économiques contraint l'État français à compenser les pertes par une augmentation des aides directes à la filière qui représentent plus de 75 % de la valeur de la canne produite à la Réunion hors aides directes au produit, contre 30 % pour les aides publiques à l'élevage [6] en 1999 et 2000. Malgré un prix d'achat du sucre communautaire trois fois supérieur au cours mondial (631,90 euros contre 200 euros en 2002), assumé majoritairement par les consommateurs, les difficultés se confirment et encouragent les acteurs de la filière à s'adapter :

- les industriels conquièrent de nouveaux marchés en diversifiant leurs activités, dans les domaines de la grande distribution, du transport et de l'immobilier ;
- les planteurs dotés des capacités d'investissement nécessaires amorcent une diversification, le plus souvent vers le maraîchage et/ou l'élevage, qui peut représenter jusqu'aux trois quarts de la valeur ajoutée agricole sur des surfaces limitées. L'élevage (surfaces en herbe et surfaces fourragères) et le maraîchage occupent ensemble moins de un quart de la surface agricole utile (SAU) de l'île alors que l'île reste largement importatrice en lait et en viande ;
- les petites structures trouvent l'essentiel de leurs revenus dans les activités extra-agricoles et dans les prestations sociales [3].

Malgré une transition démographique avancée, la croissance de la population reste soutenue. Principalement installée en bordure littorale, dans des systèmes urbains et périurbains au contact direct de la ceinture cannière ou à proximité des anciens habitats populaires, cette population jeune (40 % de la population a moins de 20 ans – données de l'Institut national de la statistique et des études économiques, INSEE) reste attachée à un modèle d'habitat individuel « case-rond de cour ». Cet habitat consommateur d'espace et souvent illégal génère un tissu périurbain lâche souvent perçu comme la seule perspective admissible. La pression foncière induite, renforcée par l'omniprésence de la canne, provoque chez les propriétaires de terres agricoles des stratégies à dominante spéculative et patrimoniale. Celles-ci sont matérialisées par des ensembles bâtis allant de la simple case permettant la décohabitation jusqu'au

lotissement légalisé de grande envergure, l'emprise de l'opération comme sa légalisation étant fonction bien entendu de la taille de la parcelle, mais aussi et surtout du capital social de son propriétaire. L'exacerbation de ce phénomène en périphérie des zones urbaines favorise l'apparition d'un système périurbain faiblement structuré qui rend l'opposition traditionnelle rural-urbain moins pertinente et incite à reconsidérer l'habituel rapport de force ville-canne.

Parallèlement, le mitage des terres agricoles, cannières principalement, se développe et perturbe les recherches de productivité par optimisation des surfaces, tandis que les améliorations de la productivité liées au processus industriel atteignent leur limite.

Sur le plan spatial, l'organisation du territoire réunionnais est « conforme au modèle » caractérisé notamment par une inversion du couple centre-périphérie. Les activités s'y organisent de manière auréolaire (*figure 2*) avec des plaines littorales densément peuplées et équipées contrastant avec un intérieur montagneux, « vide » et relativement traditionnel [7] « du battant des lames au sommet des montagnes », les dynamiques sont schématiquement les suivantes :

- la culture de la canne est repoussée vers l'intérieur de l'île par la spéculation foncière suscitée par la croissance périurbaine mal maîtrisée et facilitée par la déprise cannière ; pour conserver les surfaces nécessaires à son maintien, elle « remonte » le long des pentes jusqu'à une limite altitudinale et thermique que les recherches techniques et variétales sont susceptibles de repousser ;
- la sanctuarisation des espaces naturels et l'application progressive des nouvelles normes environnementales contraignent les éleveurs à extensifier leurs pratiques, à gérer leurs effluents et à « redescendre » les activités d'élevage vers la périphérie des systèmes urbains ; le glissement opportuniste de la canne vers le haut se heurte donc à ce mouvement inverse, comme à des problèmes de décroissance de la richesse en sucre ;
- dans l'ouest, subsiste une petite agriculture familiale pluriactive tandis sur d'autres secteurs, les filières canne et élevage se côtoient dans des zones de contact de plus en plus diffuses.

L'extension des usages du sol et les représentations existantes pour chaque usage laissent présager, sur un espace limité, une émergence des conflits liés à l'affectation spatiale des activités. Toutefois,

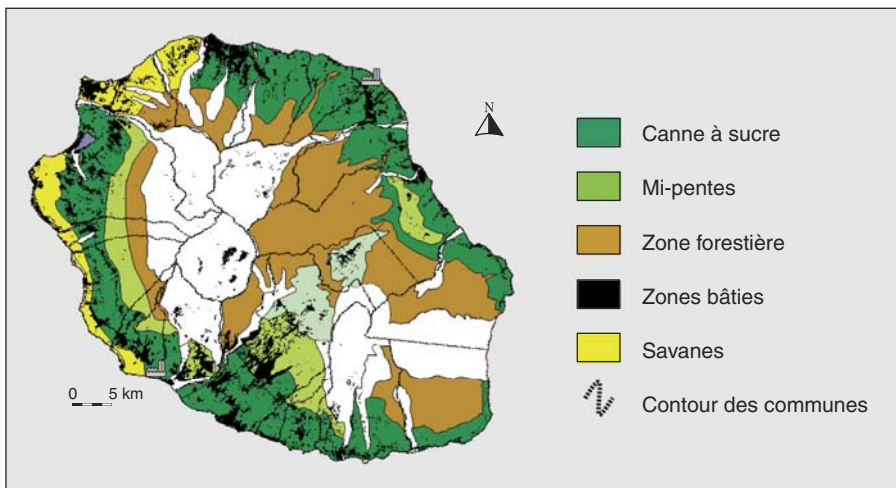


Figure 2. Modes d'occupation du sol.

Figure 2. Land cover.

d'autres contextes insulaires présentant des pressions spatiales supérieures, en Asie notamment, permettent de relativiser la notion de rareté de l'espace, rarement absolue mais socialement construite. Dès 1995, la préservation des espaces agricoles nécessaire au maintien de la filière devient la pierre angulaire de la politique sucrière. Dans ce contexte d'espace raréfié, le choix d'une agriculture cannière extensive peut être légitimement questionné. À l'inverse, l'État et les collectivités territoriales continuent d'accorder une attention particulière au maintien de ce modèle de développement sucrier. Pour quelles raisons ? Pour quels objectifs ? Comprendre le poids de la filière dans la définition des politiques publiques semble être un préalable à toute réflexion prospective.

Projet sucrier et jeu des acteurs en place

En 1995, la fermeture de l'usine de Beaufonds marque la fin du processus de concentration. Seules deux unités subsistent pour traiter les 26 000 hectares de canne récoltées, mais les progrès techniques ne compensent plus les pertes en surface et la quantité nette de sucre produite baisse continuellement.

Les industriels réunionnais du sucre représentent un oligopole dynamique et cohérent, issu de familles de planteurs proches de certains pouvoirs décisionnels. Face au déclin de l'activité, ils annoncent leur impossibilité à garantir la permanence de leur investissement en deçà d'un seuil minimal de rentabilité évalué à

2 millions de tonnes de canne annuelles. Parallèlement, pour faire de leur combat une cause régionale, ils valorisent le caractère multifonctionnel de la culture de la canne alors que les mesures d'encadrement et d'orientation de la filière restent essentiellement quantitatives.

La prise en compte simultanée de l'intérêt collectif et des logiques privées est délicate. Les mouvements stratégiques récents opérés dans l'industrie sucrière attestent de cette difficulté et relativisent la place de la Réunion au sein de programmes plus vastes.

Issu en 1948 de la fusion de plusieurs sociétés familiales sucrières, le groupe Bourbon, qui fut le principal acteur de l'industrie sucrière, intègre progressivement des activités de distribution, d'agroalimentaire, mais aussi de services maritimes. En 2001, la société opère un recentrage stratégique en privilégiant les activités de distribution et de services maritimes internationaux. À la Réunion, elle se désengage des activités sucrières en concluant, avec l'Union des sucreries et distilleries agricoles (Union SDA), un accord comprenant une prise de participation majoritaire de l'Union SDA dans la Sucrerie de Bois-Rouge et dans la société Eurocane, spécialisée dans le conditionnement et l'expédition des sucres. Le groupe Bourbon conserve en revanche l'important patrimoine foncier agricole dont il dispose à l'île de La Réunion (3 460 hectares), qui fait régulièrement l'objet de cessions directes ou permet la réalisation d'opérations de lotissements industriels ou destinés au logement [8].

Dans la distribution, il conserve sa place de leader à La Réunion où, dès les années 1970, il a développé différents formats de supermarchés, d'hypermarchés et de *cash and carry*. Il a exporté avec succès ces concepts dans les îles de l'océan Indien et au Vietnam, où il réinvestit dans la branche sucrière.

Peu après, l'union SDA prend le contrôle de Beghin-Say et s'implante au Brésil en 2000 en créant la Société Franco-brésilienne des sucres et alcools avec Cosan, leader brésilien du sucre. La stratégie de diversification sectorielle et géographique opérée par ces groupes est explicite et compréhensible. Dans cette logique, la délocalisation complète de la production de sucre est-elle envisageable ?

À la Réunion, la filière canne peut encore rivaliser avec les pays aux coûts de production très bas grâce au soutien indéfectible des pouvoirs publics :

- sous forme d'aides à la modernisation industrielle, aux revenus des producteurs et au maintien des prix ;
- en maintenant une situation informelle de cumul « activités agricoles-travail illégal-aides sociales » qui permet aux « petits planteurs » de conserver leur activité et de participer ainsi au tonnage global ;
- en intégrant les objectifs quantitatifs de la filière aux axes prioritaires de l'aménagement du territoire.

La France ne pourra cependant plus faire cavalier seul en aidant la filière sucre au-delà des limites fixées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et devra se conformer aux règles commerciales européennes d'ici 2006, date annoncée de la modification du marché sucrier. Cette échéance interroge la pérennité du modèle de développement actuel, fondé sur une concentration du foncier agricole et une augmentation de la taille d'exploitations majoritairement cannières.

Poids de l'histoire et décentralisation

La présence séculaire de la canne à sucre à la Réunion rend difficile l'émergence de réflexions alternatives et prospectives. Malgré les crises successives traversées et les inquiétudes relatives à l'avenir de la filière, le modèle continue d'être opérationnel. En 2000, la canne à sucre couvre 26 000 hectares (60 % de la SAU), concerne 4 800 planteurs souvent peu formés, vivant pour tout ou partie de la

canne, et deux usines sucrières en situation de duopole. Schématiquement, la gouvernance de la filière est caractérisée par une opposition sucriers-plantateurs empreinte du passé colonial, modérée par la très forte implication des pouvoirs publics qui permet une augmentation des revenus des planteurs sans incidence négative sur celui des industriels.

Le schéma directeur départemental des structures agricoles qui détermine les priorités de la politique d'aménagement des structures et fixe le modèle d'exploitation de référence supposé viable et au sein duquel la canne conserve son rôle pivot. En conformité avec les orientations prises au niveau national, priorité est donnée à la viabilisation des structures, notamment par augmentation de la taille moyenne de l'exploitation. De fait, l'installation prioritaire des agriculteurs dotés d'un projet « canne » favorise la reproduction du modèle actuel.

Aux niveaux supérieurs d'organisation, la volonté institutionnelle de mise en place d'un contrat territorial d'exploitation (CTE) « filière canne » atteste d'une relation difficile entre recherche de productivité et développement territorial. En effet, les diagnostics préalables à la contractualisation, réalisés au niveau de cinq territoires canniers, préconisent une réorientation des exploitations centrée davantage sur l'évolution des pratiques permettant d'optimiser les résultats techniques et le respect de l'environnement que sur l'évolution des systèmes d'exploitation. Dans les diagnostics de territoire réalisés en 2001, dans le cadre de la mise en place du CTE canne, la diversification des productions est seulement préconisée dans les zones des Hauts peu propices à la culture de la canne à sucre.

La pérennisation de ce modèle de développement fondé sur la canne à sucre dépend en partie d'organismes de prêts à l'installation – Crédit agricole notamment – qui, pour minimiser les risques, cautionnent logiquement les projets à base « canne », bénéficiant d'une garantie de prix et d'écoulement.

Le poids de la canne, historique, culturel et économique, peut justifier que les politiques agricoles soient encore marquées par les références passées... Mais la réflexion prospective a, elle aussi, été contrainte par le cadre sucrier qui s'est imposé comme le seul futur possible. L'idée d'une transition, totale ou partielle, pourtant suggérée par la reconversion sectorielle et géographique des indus-

triels sucriers et la faible compétitivité de la filière n'a jamais été explorée.

Un projet unique inscrit comme projet de territoire dans les documents d'urbanisme

En 1996, le *Livre vert de la canne* publié par le Conseil général de la Réunion [9] alerte les acteurs de l'aménagement du territoire sur l'avenir de la filière et met en avant les conséquences prévisibles d'une disparition de la canne à la Réunion. Mais c'est son maintien, grâce à une politique volontariste qui est défendu. Parmi les mesures préconisées, la disponibilité d'une sole cannière de 30 000 hectares est requise, correspondant au seuil de viabilité des usines. Maintenir l'emprise « territoriale » de la canne (utile pour le dispositif industriel) et justifier de l'intérêt de la culture deviennent des objectifs prioritaires. Le schéma d'aménagement régional conçu par la Région les intègre en 1995.

Aux niveaux communal et intercommunal, les schéma de cohérence et d'orientation du territoire (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU), préconisés par la loi « Solidarité et renouvellement urbain », intègrent également les objectifs régionaux de la filière. La révision du schéma d'aménagement régional et le principe de compatibilité descendante des documents réglementaires provoquent une accélération des démarches SAR, SCOT et PLU, parfois plus concurrentielles que complémentaires.

Parallèlement, la poursuite de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) et les négociations relatives à la révision de l'OCM-sucre (organisation commune de marché pour le sucre) renforcent les enjeux et rendent d'autant plus importantes les démarches de planification à base spatiale.

Le succès et le développement rapide des systèmes d'information géographique (SIG) ont certainement contribué à renforcer ces antagonismes en permettant une dérive « spatiale », substituant la surface au territoire, la surface de la sole cannière à la richesse en sucre et à la valeur ajoutée, dans les démarches d'élaboration des documents d'urbanisme, même lorsque le document graphique est facultatif. Dans ce cas, il accapare souvent l'attention et les ressources disponibles, relativisant l'importance du rapport censé expliquer et justifier les orientations et les dispositions choisies. On pourra souli-

gner ici le rôle prépondérant des fonctions visuelles et de représentation polysémique des enjeux fonciers, diversement interprétables selon le niveau d'information sur les rôles et logiques d'action des acteurs et des décideurs.

La tradition cannière réunionnaise, portée par un *lobby* sucrier très dynamique a favorisé le développement d'une politique à dominante cannière. La nature des enjeux et le statut de ceux qui la portent favorisent une approche visant principalement les impacts quantitatifs sectoriels, en accordant une importance très relative à l'explicitation des effets généraux.

Qui produit ? Quoi ? Dans quel système de répartition des plus-values ? Où ? Comment ? Autant de questions souvent éludées. Le modèle de développement sous-jacent accepté comme modèle unique n'est pas complètement énoncé. Cela rend difficile la prise en compte de ses conséquences sur le long terme et délicate l'ébauche d'alternatives d'où la canne ne serait sûrement pas exclue.

Cartographie des potentialités agricoles et cannières et élaboration des documents d'urbanisme

Le dispositif État/filière décrit ci-dessus a été récemment complété par la création du Comité de pilotage de la canne qui représente et défend les intérêts des acteurs publics et privés du secteur. Cette association mixte facilite l'institutionnalisation de la politique sucrière, seule d'ailleurs envisagée, visible dans l'exercice de cartographie des potentialités agricoles et cannières au niveau intercommunal. Ce document graphique de synthèse localise les terres dont la potentialité agricole et cannière justifie une attention particulière. L'information produite sert de référence lors de l'élaboration des documents de planification. Par ce travail, le Comité de pilotage de la canne devient un interlocuteur privilégié du monde rural auprès des acteurs en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme. Les règles de localisation de la production cannière sont des règles de maximisation de la productivité par optimisation de la sole cannière. Les objectifs de type sociaux (accès à l'emploi), territoriaux (structuration du tissu rural et péri-urbain) ou environnementaux (lutte contre l'érosion) ne sont pas considérés, alors que les argumentaires économiques se fragilisent.

Cette démarche, simple spatialisation de la production cannière rencontre une double difficulté :

- celle de l'intégration de la filière au secteur agricole, au travers des relations étroites qu'elle entretient avec les autres productions, souvent au sein même des exploitations ;
- celle de l'appartenance à un territoire, comprise dans le respect d'un projet social global.

La « gestion » de l'espace proposée est une gestion de fait, comme outil de production et de développement d'un opérateur privé à l'abri de tout système de régulation. Les critères retenus donnent la priorité au modèle productiviste, aux exploitations solides, mécanisées, dotées d'une structure foncière viable et d'un coefficient avantageux. En revanche, la motivation des planteurs à atteindre les niveaux de production souhaités n'est que partiellement abordée. Malgré la multiplication des études, la connaissance des systèmes d'activité canniers et de leurs relations aux territoires est encore largement incomplète, conséquence probable d'une reconnaissance récente de la multifonctionnalité.

Conclusion

Dans un contexte de mutation profonde des systèmes de production agricoles à l'échelle mondiale, le renforcement de la concurrence internationale tend à sélectionner les exploitations sur la seule fonction de production, axée généralement sur une filière.

La loi d'orientation agricole (LOA) adoptée en 1999 indique que « l'agriculture

européenne court à sa destruction si elle se fixe pour seul objectif d'être en mesure de vendre sur le marché mondial des matières premières au même prix que ses concurrents mondiaux les plus compétitifs ».

En tant que région européenne et malgré ses spécificités, il semble que la Réunion n'échappe pas à cette évolution. Si l'avenir de la canne ne peut être seulement économique, alors les pratiques relatives à son maintien, voire à son développement, ne peuvent plus être exclusivement quantitatives. Il est temps d'identifier ses « autres » composantes, notamment ses fonctions sociales et culturelles d'occupation et d'aménagement du territoire afin d'opérer une « territorialisation » de la filière canne.

Cette démarche pourrait permettre :

- à la filière canne de réfléchir à une évolution des pratiques et des objectifs qui soient compatibles avec les nouvelles orientations de l'agriculture, pour s'adapter à l'évolution de son environnement, qu'il soit sectoriel ou géographique ;
- au territoire réunionnais de parvenir à dissocier sa réflexion prospective de celle des acteurs de la filière canne, d'une part pour se doter de réponses aux attentes de la filière dans le respect d'un projet territorial viable et, d'autre part, pour acquérir une capacité d'adaptation face à l'émergence des difficultés nouvelles.

L'avenir de la filière canne réunionnaise reste incertain mais surtout, à construire. Une des orientations envisageables consisterait à réfléchir à une diversification de produits dérivés, dont la valeur ajoutée serait accrue par un véritable ancrage « territorial », reflétant les atouts locaux de production. Une autre, plus difficilement concevable pourrait permettre d'ouvrir la réflexion à d'autres produc-

tions que la canne, à valeur ajoutée plus favorable : maraîchage, horticulture, fruits... Pour contribuer à la réflexion relative au modèle de développement agricole souhaité pour la Réunion, l'utilisation des systèmes d'information participatifs, à condition qu'ils soient appropriés par l'ensemble de la société civile, peut constituer une démarche intéressante. Car, plus que la remise en cause des formes traditionnelles de production, c'est bien l'absence d'une réelle démarche de prospective territoriale qui devrait être redoutée. ■

Références

1. Martinez PF. *Géopolitique de la Réunion : approches géohistoriques*. Saint-Denis de la Réunion : Océan Éditions, 2001 ; 283 p.
2. Fuma S. *Histoire d'une passion... le sucre de canne à la Réunion*. Saint-Denis de la Réunion : Océan Éditions, 2002 ; 312 p.
3. Chastel JM. *Le rôle des institutions dans l'évolution de la filière canne à la Réunion*. Thèse en agro-économie, école nationale supérieure d'agriculture (Ensa), Montpellier, 1995, 341 p.
4. Pescay M. *De la société de plantation aux exploitations familiales, éléments pour un bilan de la réforme foncière à la Réunion*. Colloque « Politique des structures et action foncière » Saint-Denis de la Réunion, 1997, 18 p.
5. Martignac C, Pariente P. Les planteurs entre patrimoine et productivité, canne à sucre : état des lieux. *Economie de la Réunion* 2002 ; 4 : 11-4.
6. Laudé-Lecomte N. *Le compromis agricole réunionnais : mutation sectorielle et construction territoriale à l'île de la Réunion*. Thèse en économie, école nationale supérieure d'agriculture (Ensa), Montpellier, 2003, 594 p.
7. Brunet R. *Géographie universelle : mondes nouveaux*. Paris : Belin-Reclus, 1990 ; 552 p.
8. Groupe Bourbon. *Rapport annuel 2002*. La Réunion : Sainte-Marie, 2003 ; 108 p.
9. Département de la Réunion. *Livre vert de la canne*. Saint-Denis de la Réunion : Département de la Réunion : 1996 ; 150 p.